

Réunion du conseil municipal
Du 12 MAI 2022
19h

L'an deux mille vingt-deux le douze mai à 19h, le conseil municipal de la commune de Coublanc s'est réuni sur convocation qui leur a été adressée par le maire le vendredi 6 mai 2022, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Annabelle Auclerc, René Auclerc, Ghislain Butin, Nicolas Crasnier, Remy Fructus, Jonathan Gardet, Floriane Larue, Jean-Marc Nicolas, Elisabeth Perronnet et Marie-Isabelle Diaz.

Absents excusés : Noël Mercier, Jennifer Lebretton, Fabien Barillé, Franck Bouchacourt, Martial Labrosse

Secrétaire de séance : Floriane Larue.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 31 mars 2022 :

Le compte rendu du conseil municipal du 31 mars 2022 est approuvé par l'ensemble des conseillers.

Approbation de l'ordre du Jour :

- Choix du Marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du bâtiment du commerce « Café de la poste »
- Demande de subvention des associations
- Courrier d'un locataire
- Point communauté communes (PLUi/REOM...)
- Aide aux assistantes maternelles
- Tenue des bureaux de vote pour les Elections législatives
- Validation devis
- Rajout d'une décision modificative
- Comptes rendus divers
- Questions diverses

1. Choix du marché de Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du bâtiment du commerce « Café de la Poste »

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les offres qui ont été reçues suite à la consultation pour la Maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du Café de la poste. La commission d'appel d'offre s'est réunie le mardi 10 mai à 19h pour l'ouverture des plis.

5 dossiers de consultation des entreprises ont été transmis dont :

- 2 retours négatifs (Ocre Architecture de la Roche Vineuse - Hiatus Atelier de Roanne)
- 2 offres (Agence d'Architecture Brosselard&Troncy de Vougy - Figural Architectes de Charlieu)

Le coût estimatif des travaux s'élève à environ 370 000€ HT.

- **AA Brosselard et Troncy** : Prix 12% HT du montant HT des travaux soit 51 400€HT / 61 680€TTC, pas de documents techniques joints
- **Figural Architectes** : Prix 10.5% HT du montant HT des travaux soit 38 850€HT/46 620€TTC, documents techniques joints

Après étude et analyse des deux offres, la commission d'appel d'Offre propose de retenir la proposition de Figural Architectes de Charlieu

Après étude de cette proposition, le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTÉ** de confier la maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation et d'aménagement du commerce Café de la Poste à **Figural Architectes de Charlieu** pour un montant estimatif de 10.5%HT du montant des travaux HT, soit estimé à 38 850€HT / 46 620€TTC
- **DONNE** tout pouvoir au Maire pour la signature de l'acte d'engagement et de tous documents se rapportant au projet

1. Demande de subvention des associations

Monsieur le Maire informe le conseil nous avons reçu deux demandes d'association : Les colibris de Coublanc et Soleil et Joie de Chauffailles.

Rappel : 3000 € prévu au budget ; déjà attribué : Chasse 500 € ; APE 500 €.

Le Conseil Municipal, après discussions :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention :

Les Colibris : 500 €

Soleil et Joie : 0 € Refus du conseil, car l'association n'est pas communale.

2. Courrier d'un locataire

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier d'un locataire en date du 10/04/2022 qui demande un gel exceptionnel de son loyer et éventuellement le rafraîchissement des fenêtres et des volets.

- Le conseil refuse de geler le loyer car le montant est déjà peu élevé.
- Un rafraîchissement des lasures des menuiseries sera fait.

3. Point communauté de communes

Le Maire fait un point sur la communauté de communes :

- PLUi
 - Sur la commune : 4 hectares de terrain seront théoriquement constructibles dans le zonage du PLUi en cours qui devrait être achevé en juillet 2023.
- REOM
 - Evolution de la TGAP (taxe)
 - Passage à la REOM en 2023 : La Com Com n'ayant pas le budget pour financer une enquête sur les besoins de chaque foyer, le fichier « clients » sera aligné sur le fichier du Trésor Public pour la taxe d'Habitation et ne sera sans doute pas réaliste.
 - Passage à la REOMi par la suite.

1. Aide aux Assistantes Maternelles

Reportée au prochain conseil

2. Tenue du bureau de vote pour les élections législatives

Etablissement du planning de la tenue des bureaux de vote pour les 2 tours des élections législatives prévues les dimanches 12 et 19 juin prochain

3. Validation devis

- Présentation du devis pour le remplacement de l'ordinateur au secrétariat. Devis de l'ets Performance pour un montant de 959.64€ HT soit 1 151.57€ TTC

Le conseil municipal, oui cet exposé et après en avoir délibéré

➤ **DECIDE** de valider le devis de Performance de Charlieu pour un montant de 959.64€HT soit 1 151.57€ TTC

- Pour le prochain conseil établir des devis pour le mobilier de la salle de réunion, columbarium....
- Le Coublandi a demandé à la commune l'achat d'un congélateur coffre. Refus du Conseil.

1. Décision modificative n° 1

Suite au mail de Mme Croissant-Ndiaye de la DGFIP il y a lieu de prendre une DM concernant les imputations comptables au niveau de la fiscalité directe locale.

La contribution au titre de l'effet du coefficient correcteur (suite réforme de la Taxe habitation) doit être comptabilisée au 739118 (Dépenses) et au 73111 (Recettes).

Cette opération n'a pas d'impact sur l'équilibre de notre budget puisqu'il s'agit de constater une dépense et une recette pour le même montant.

Le Conseil Municipal, après discussions :

- **DECIDE** de faire les ouvertures de crédits sur le budget 2022 comme ci-dessous :
- Art 739118 : + 134 080€
- Art 73111 : + 134 080€

2. Comptes rendus divers

- SPANC
- Mur Grapeloup : après expertise, la Com Com est désormais impliquée ; différents chiffrages vont être demandés, puis la répartition en % des frais sera définie pour chaque parti par l'expert.

3. Questions diverses

- Remerciement Famille Chavanon Roland

- L'appel d'Offre a été lancé pour les travaux d'assainissement. Dépôt des candidatures jusqu'au 10 juin à 12h pour une analyse des offres et présentation le 17 juin prochain à 10h par le bureau d'étude Réalité
- Remy Fructus a fait une demande au SYDESL pour le projet de l'installation d'une borne de recharge pour les véhicules électriques. Elle serait financée à 80 % par le SYDESL et 20 % par la commune + 800 € de frais de maintenance par an. Un dossier va être élaboré et transmis au SYDESL pour étude.
 - Dates :
 - Prochain conseil : le jeudi 30 juin à 19h ou 20 h.
 - Réunion commission Communication : Jeudi 9 juin à 19h
 - Réunions commission « Voirie », « Bâtiments » sont à définir

Fin du Conseil à 21 h10.